

PROJET DE LOI

adopté

le 15 juin 1992

N° 145

S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

PROJET DE LOI

autorisant la ratification du Traité d'entente et d'amitié entre la République française et la République fédérative tchèque et slovaque.

(Texte définitif).

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 2597, 2690 et T.A. 636.

Sénat : 347 et 372 (1991-1992).

Article unique.

Est autorisée la ratification du Traité d'entente et d'amitié entre la République française et la République fédérative tchèque et slovaque, signé à Paris le 1^{er} octobre 1991 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 15 juin 1992.

Le Président,
Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 2597, Assemblée nationale (9^e législ.).